



Conseil Départemental de l'Isère

Juillet 2016

BULLETIN ORDINAL N°28

Page 1

- Editorial

Page 2

- Déroulé de l'activité du CDOMK 38
- Les demandes de remplacement
- L'accès aux soins et la problématique des « IK Montagne »

Page 3

- Déroulé de l'activité du CDOMK 38 (suite et fin)
- La problématique des « IK Montagne » (suite et fin)
- Etat de la situation des inscrits au tableau au 7 juin 2016

Page 4

- Point sur la comptabilité du CDOMK 38 en 2015

EDITORIAL

Après avoir fait le point sur l'activité du CDOMK 38 en 2015, il était temps de pouvoir vous présenter un focus sur notre comptabilité en 2015. C'est chose faite dans ce bulletin, dans lequel vous trouverez classiquement le déroulé de l'activité au quotidien de l'institution ordinale, mais aussi :

- Des précisions sur la **communication** que nous pouvons réaliser en matière de **remplacement**
- Un **état semestriel du nombre d'inscrits** au tableau de l'Isère, avant même que ne soient pris en compte les nouveaux diplômés de cette année, et en constatant que notre **département** continue d'être **attractif**
- Un point relatif à la problématique des « IK Montagne », sujet à priori conventionnel, mais posant également des questions du ressort de **l'égalité de l'accès aux soins**, sujet d'intérêt s'il en est pour l'Ordre.

Sur ce dernier point, nous devrions être amenés à vous proposer de nous éclairer sur les difficultés que vous pouvez rencontrer et de fait les patients.

Dans les prochains bulletins, nous serons amenés à vous éclairer sur la nouvelle procédure dite « **d'inscription automatique** » concernant les salariés, suite à parution le juin dernier d'un décret d'application se référant à la loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires) de juillet 2009 : comme quoi il ne faut jamais désespérer !

Enfin, nous espérons que nous pourrions être précis au sujet du renouvellement de votre Conseil Départemental, celui-ci étant prévu pour 2017, mais sans que nous possédions les détails de sa mise en œuvre, si ce n'est que cela devra se passer sur fond de **parité femme/homme !**

Le Bureau du CDOMK 38

EDITION :

CDOMK 38

Adresse du Site :

www.isere.odremk.fr

MARS 2016

Mardi 15 :

Tenue de la séance plénière du
CDOMK 38

Mercredi 23 :

Rencontre d'1 MK par le
Président du CDOMK 38

AVRIL 2016

Lundi 11 :

Présence du Président
et du secrétaire Général du
CDOMK 38 à une coordination
régionale portant sur les annuaires
à usage du public

Lundi 18 :

Rencontre par 2 élus d'1 MK
dans le cadre de la maîtrise de la
langue française

Vendredi 22 :

Diffusion du Flash-Infos n° 34

Lundi 25 :

Tenue de la commission
« Minoration »

Mardi 26 :

Présence d'un élu, représentant le
Président du CDOMK 38, à la
conférence
« démographie » initiée par
l'URPS MK Auvergne & Rhône-
Alpes

Jeudi 28 :

Présence du président du
CDOMK 38 à la conférence des
présidents à Paris

Vendredi 29 :

Rencontre d'1 MK par le
Président du CDOMK 38
Diffusion du Flash-Infos n° 35

MAI 2016

Mardi 03 :

Rencontre par 2 élus d'1 MK
dans le cadre de la maîtrise de la
langue française

Lundi 09 :

Présence de la Trésorière du
CDOMK 38 à une réunion de
coordination régionale

Mercredi 11 :

Présence des Président, Secrétaire
Général & attachée de direction
du CDOMK 38 pour rencontrer
les étudiants de 3^{ème} année à
l'école de Grenoble
Réunion du CLIOD PS 38 au
siège du CDOMK 38

Vendredi 13 :

Diffusion du Flash-Infos n°36

Mardi 17 :

Tenue de la réunion de Bureau du
CDOMK 38

Mercredi 25 :

Audience de « médiation » entre
2 MK en présence de 2 élus

Mardi 31 :

Rencontre par 2 élus d'1 patient
suite à signalement

JUIN 2016

Jeudi 02 :

Fin de médiation initiée le 25 mai
avec la présence d'un seul élu

Lundi 06 :

Rencontre du Procureur de la
République de Grenoble par le
Président du CDOMK 38

Mardi 07 :

Tenue de la séance plénière du
CDOMK 38

CONCERNANT LES DEMANDES DE REMPLACEMENT

Le CDOMK 38 reçoit régulièrement des sollicitations pour communication de demandes de remplacement, voire de cession de cabinet. Evidemment, nous tenons ces requêtes à disposition au siège du CDOMK 38, mais nous n'avons pas vocation à les diffuser. Seulement pour répondre à des situations où l'entraide est nécessaire, nous avons la possibilité de relayer ces demandes, qui doivent correspondre à des cas où le **problème rencontré n'était pas programmable** : par exemple, suite à un traumatisme impliquant de s'arrêter pour une longue période ou encore la survenue d'une pathologie consécutive...

Dans les autres cas de figure, conscients que certains professionnels se sentent désarmés, il est possible de laisser l'information à l'école de kinésithérapie de Grenoble, mais également de s'appuyer sur les **possibilités** diverses à trouver par **Internet**. Il convient pour l'exemple de faire une recherche sur les demandes de remplacement via un moteur de recherche, faire son choix dans les offres ainsi identifiées, le CDOMK 38 ne pouvant privilégier un moyen plus qu'un autre.

Le bureau du CDOMK 38

« IK MONTAGNE » & DIFFICULTES D'ACCES AUX SOINS

La commission « *Exercice illégal & Promotion de l'exercice* » s'est penchée sur une problématique particulière, pour autant lié à l'application de la convention entre la profession et les organismes d'assurance maladie. En effet, la facturation des indemnités kilométriques s'appliquent en fonction de la **localisation du cabinet** du masseur-kinésithérapeute, ce qui implique qu'un professionnel exerçant en plaine et en limite de zone montagneuse ne pourra facturer qu'avec des « IK plaine » et non « IK montagne ». Cette situation fait courir le **risque qu'il y ait de moins en moins de professionnels se rendant au domicile des patients résidant en zone de montagne**. Ce qui intéresse alors l'Ordre est le risque de se retrouver de plus en plus devant des situations d'inégalité d'accès aux soins pour les patients, de surcroît fragiles et ne pouvant se déplacer.

Après l'énoncé de cette problématique par la commission, un courrier a été adressé aux représentants syndicaux présents en Isère, au Directeur de la CPAM de l'Isère, mais surtout aux **conseils départementaux des 46 départements concernés potentiellement** par des « IK Montagne ». L'idée est de faire un état des situations rencontrées, avant d'alerter le CNOMK sur la situation en question.

Bien évidemment, l'Ordre de notre profession sera légitime à signaler le risque inhérent à cette disposition conventionnelle, sachant qu'au final il appartiendra aux représentants de la profession impliqués dans les relations conventionnelles de se saisir

Lundi 13 :

Coordination régionale sur les thèmes des contrats, de la notion d'insuffisance professionnelle et de l'inscription au tableau des étrangers avec la présence de 3 élus

Mercredi 15 :

Rencontre par 2 élus de 3 MK dans le cadre de la maîtrise de la langue française

Jeudi 16 :

Présence du Président du CDOMK 38 au TGI de Grenoble
Présence du Président du CDOMK 38 à une réunion visant à relancer le CDPK 38

Mercredi 22 :

Rencontre par 2 élus d'1 MK suite à un signalement par 1 patiente

Vendredi 24 :

Présence d'un élu du CDOMK 38 à une réunion du pays voironnais portant sur un projet de pacte territorial de santé

JUILLET 2016 :

Lundi 04 :

Réunion de la commission « Tenue du tableau & Déontologie »

Jeudi 07 :

Réunion de la commission « Exercice illégal & Promotion de l'exercice »

A VENIR

AOÛT 2016 :

Lundi 29 :

Réunion de bureau du CDOMK 38

SEPTEMBRE 2016 :

Jeudi 08 :

Colloque International

Lundi 12 :

Réunion de bureau du CDOMK 38

Mardi 20 :

Réunion en séance plénière du CDOMK 38

NOVEMBRE 2016 :

Lundi 14 :

Réunion du bureau du CDOMK 38

Lundi 21 :

Réunion du bureau du CDOMK 38

DECEMBRE 2016 :

Mardi 06 :

Réunion en séance plénière du CDOMK 38

Vendredi 16 :

Conférence des Présidents à Paris

nationalement comme localement de la problématique.

C'est aussi dans cette optique que nous serons amenés à vous **proposer de répondre à un questionnaire**, afin de mieux identifier le problème potentiellement rencontré en matière d'accès aux soins pour la population.

ETAT DE LA SITUATION DES INSCRITS AU TABLEAU EN ISERE AU 07 JUIN 2016

Suite à la séance plénière du 7 juin 2016, qui a vu les élus valider de nouvelles inscriptions, soit des primo-inscriptions, soit des transferts d'autres départements, et en attendant la vague d'inscriptions suite aux nouveaux diplômés 2016, la situation en Isère est la suivante :

- collège libéral (86 %) ; **1509 MK**, dont 33 en exercice mixte (1,99 %), **152** en exercice de remplacement exclusif (9,15%) et **1661** en exercice « lié à un cabinet », tout en intégrant 322 MK s'appuyant sur une activité secondaire
- collège salarié ; **262 MK**, en intégrant aussi l'exercice mixte déjà cité (%)
- soit un total de **1923 MK**

On notera également que 682 MK (41,62 % de l'activité libérale) sont dans des zones surdotées au regard du zonage défini en lien avec la régulation démographique par le conventionnement avec la sécurité sociale (avenant n°3), alors même que ces zones (11,28 % du total) représentent 350193 habitants (28,55 % du département).

On notera enfin la progression en nombre de remplaçants ; 88 en juin 2013 (6,4% des libéraux), 127 en juin 2014 (+2,27 %), 121 en juin 2015 (-0,87 %) & 152 en juin 2016 (+1,35 %).

Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à l'ensemble des nouveaux diplômés qui auront fait le choix d'exercer dans notre beau département.

Pour finir, la loi HPST de juillet 2009 a fini par « accoucher » le 5 juin 2016 d'un décret d'application portant sur **l'inscription automatique des masseurs-kinésithérapeutes salariés**. Plus d'explications dans le prochain bulletin départemental.

P.G

L'ensemble des élus du CDOMK 38 profite de ce début de période estivale pour vous souhaiter d'heureuses vacances.

En premier lieu, il est bon de rappeler que la trésorerie du CDOMK 38 s'appuie fondamentalement sur la quote-part départementale des cotisations, soit 38%, et seulement sur ce type de recettes.

Le graphique suivant met en évidence les 3 secteurs principaux pour un montant global de 175018 euros, les secteurs principaux étant :

- Frais liés au siège (fonctionnement, personnel & location) pour 60,54% du total (49,5% en 2013 & 55,26% en 2014)
- Indemnisation des élus pour 37,43% du total (40,44% en 2013 & 39,63% en 2014)

La répartition des frais de liés au siège s'appuie essentiellement sur :

- Téléphonie, Internet pour 23% des frais de fonctionnement, ce qui correspond à un contrat de téléphonie excessif et interrompu depuis (3,8% du secteur)
- Frais postaux pour 32% des frais de fonctionnement, charge nécessairement importante du fait de l'activité administrative de la structure (5,32% du secteur)
- Salaires bruts pour 67% des frais liés au salariées, ceux-ci devant être augmentées (compte aussi pour 37,47% du secteur)
- Location du siège pour 64% des frais liés aux locaux, le reste correspondant aux taxes (sinon pour 30,53% du secteur)

La répartition des indemnisations s'appuie notamment sur :

- Indemnisation au niveau du bureau de 74% du secteur, 2 des élus ayant une activité importante et/ou une représentativité conséquente auprès d'institutions et en journée
- Indemnisation des autres élus (10) de 8% du secteur
- Contribution Sociale Généralisée calculée à partir des indemnisations pour 6% du secteur.

La part liée aux salariées doit augmenter pour s'assurer de la convergence entre qualité du service rendu et niveau de rémunération, alors qu'il devrait être possible d'envisager des efforts quant aux frais de fonctionnement au sens large, si ce n'est ce qui correspond aux missions basiques de l'institution ordinale.

Le Bureau du CDOMK 38

